

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1. En ce qui concerne l'objet, les présentes conditions générales de vente et service ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles Max Répare propose, à la clientèle, une offre de service à l'usage et de service-après-vente constituée de prestations réalisées par l'équipe de Max Répare.

2. L'achat d'un Forfait et des prestations vaut acceptation, par le client, des présentes conditions générales. Toute dérogation ou contradiction avec les présentes qu'elle soit portée ou communiquée à Max Répare par tout autre moyen, est inopposable à Max Répare sauf acceptation formelle et écrite par Max Répare.

3. Le fait que Max Répare ou le client ne se prévale pas à un moment donné de l'une des stipulations des présentes conditions générales ne peut être interprétée comme valant renonciation, de sa part, à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites stipulations.

4. En ce qui concerne la définition des prestations, elle est donnée à titre indicatif. Les prestations sont accessibles à tous les clients utilisant des services et/ou produits de Max Répare. Dans le cadre du présent contrat Max Répare propose au choix du client une offre de Service à l'Usage de réparation et service-après-vente (SAV) d'assistance comme les prestations citées dans la liste ci-dessous, non exhaustive : Diagnostic personnalisé, Sauvegarde de données, Paramétrage de mobile, Synchronisation d'agenda et répertoire téléphonique, mise à niveau du logiciel, Réparation de mobile, remplacement de pièces et d'accessoires, Rénovation en cas d'usure ou de détérioration accidentelle, Formation à l'utilisation de produits novateurs ou complexes, vente d'accessoires liés à la téléphonie, vente de téléphones reconditionnés et neuf. Ces prestations peuvent être souscrites séparément et être complétées et/ou modifiées suivant les produits, les demandes de Max Répare et les impératifs techniques, de délai ou de disponibilité de produits, notamment de pièces détachées. Chacune des prestations disponibles sera préconisée à l'issue d'un diagnostic personnalisé et fera l'objet, à la demande du client, d'une information sur l'intervention proposée. Max Répare ne peut être tenu responsable d'un quelconque dysfonctionnement des systèmes du client. Le client s'engage à communiquer à Max Répare les informations nécessaires aux opérations comme les identifiant, mot de passe par exemple.

5. En ce qui concerne les conditions d'intervention, les prestations sont réalisées par Max Répare suite au règlement d'un acompte de 30% minimum du montant total du devis et à la validation des prestations choisies suite à la préconisation chiffrée présentée au client. En fonction de la durée prévisionnelle de l'intervention, de la disponibilité de conseillers et techniciens, une intervention immédiate ou prise de rendez-vous, à titre indicatif, au client, la complexité ou la durée des interventions variant, à titre indicatif de 40 minutes sur place à 15 jours pour les réparations complexes et inhabituelles. En cas d'impossibilité de finaliser l'intervention pour des problèmes techniques ou une impossibilité de réparation (mobiles hors service oxydé, pièces indisponibles), le diagnostic personnalisé sera gratuit pour le client.

6. En ce qui concerne les prix, les prestations décrites ci-dessus seront facturées selon la fiche tarifaire en vigueur. Les prix applicables s'entendent toutes taxes comprises sur la base des tarifs communiqués au client en euros. Une facture sera fournie sur demande du client. Une fiche tarifaire sera fournie sur simple demande du client ayant signé un devis.

7. En ce qui concerne la durée de validité des devis. A compter de la date d'émission du devis, le Client dispose d'un délai d'un mois pour accepter ou refuser le devis qui lui sera proposé. Passé ce délai et sans réponse de sa part, le devis deviendra caduc.

8. En ce qui concerne la garantie des réparations Max Répare garantie ses prestations trois (3) mois. La garantie contractuelle commerciale couvre la ou les pièces détachées changées lors de la réparation. Il n'y aura aucune garantie de la part de Max Répare en cas de modification du matériel, accident, choc, détérioration volontaire, dégâts causés par un liquide, feu, humidité, foudre. Aucune garantie ne sera applicable en cas d'utilisation anormale. Les mobiles ayant été déjà ouverts ainsi que les batteries, connecteurs de charge, téléphones jailbreakés, flashés, rootés ou avec un système non préconisé par le constructeur ne seront pas garantis. Les réparations suite à une désoxydation ne sont pas garanties compte tenu du fait que nous ne pouvons anticiper le vieillissement d'un téléphone ayant subi l'intrusion d'un liquide quelconque. En cas d'immobilisation de l'appareil pour réparation, toute période d'immobilisation du bien d'au moins sept (7) jours s'ajoute à la durée de la garantie qui restait à couvrir à la date de la demande d'intervention du consommateur ou à la date de mise à disposition du bien, si elle est postérieure à celle-ci. Les délais d'intervention et de réparation dépendent des délais d'approvisionnement des pièces nécessaires à la réparation de l'appareil. Il en résulte que Max Répare s'engage à intervenir (sauf périodes de congés ou cas de force majeure) dans les délais d'intervention de quinze (15) jours, mais qu'il ne peut pas s'engager sur les délais de réparation.

9. En ce qui concerne les interventions à domicile, Max Répare ne se déplace pas à domicile, les clients doivent se déplacer au siège 9 Boulevard de l'hôtel de ville 87500 Saint Yrieix la Perche.

10. En ce qui concerne la responsabilité de Max Répare, le gérant met en œuvre tous les moyens nécessaires à la bonne exécution des prestations. La responsabilité de Max Répare ne peut être engagée en cas d'erreur de manipulation, de délai dépassé ou d'utilisation non-conforme du terminal par le client. En particulier, la responsabilité de Max Répare ne pourra être recherchée si les indications prévues dans la documentation du constructeur ne sont pas respectées par le client.

11. Le client reconnaît être informé qu'une sauvegarde de ses données peut être préalablement nécessaire à l'intervention de Max Répare si le terminal le permet. Si le support ne le permet pas ou si le client refuse d'accéder à une telle sauvegarde, le client reconnaît avoir été informé que l'intervention de Max Répare peut entraîner la perte de tout ou partie de ses données et en accepte les conséquences. Le client reconnaît également que toute intervention, peut, entraîner la perte de certaines fonctionnalités du mobile, dans ce cadre Max Répare informera oralement et/ou par écrit la personne.

12. En ce qui concerne le cas de force majeure, la responsabilité de Max Répare ne saurait être recherchée en cas de force majeure dans sa définition résultant de l'article 1148 du code civil habituellement retenu par la juridiction de la Cour de cassation.

13. En ce qui concerne la confidentialité des informations et données personnelles, conformément à la loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés de 6 janvier 1978 modifiée, le client dispose du droit d'opposition, d'accès et de rectification des données le concernant qu'il exerce auprès de Max Répare.

14. Max Répare garantit la confidentialité des informations recueillies auprès des clients et s'engage, notamment, à ne divulguer aucune information de ce type à quelques personnes que ce soit, et en particulier et à n'utiliser aucune dans le cadre de toute autre mission, pour le compte de toute autre personne, ou à des fins personnelles.

15. En ce qui concerne la loi applicable, toute question ou litige relatifs à l'exécution des prestations sera régie par les lois françaises.

16. En ce qui concerne le règlement des litiges, Max Répare et le client s'efforceront de régler à l'amiable tout litige concernant l'exécution des prestations. A défaut de règlement amiable, la partie la plus diligente saisira la juridiction compétente. Max Répare élit domicile au siège social 9 Boulevard de l'hôtel de ville 87500 Saint Yrieix la perche

17. En ce qui concerne la validité des clauses, l'invalidité d'une des clauses des Conditions générales n'entraîne pas de nullité des présentes conditions générales et les parties s'engagent à lui substituer une clause similaire licite.

Max Répare 9 Boulevard de l'hôtel de ville 87500 Saint Yrieix la Perche SIRET 83025413200038